

Clôtures et haies naturelles

Plusieurs solutions s'offrent pour réaliser des clôtures. Les recommandations ci-dessous précisent l'art 59 RPGA en offrant des solutions pratiques.

1. Haies

Les plantes indigènes permettent d'offrir nourriture et abris à la petite faune, tels que hérissons, oiseaux ou papillons. Elles simplifient la tâche du jardinier et permettent de faire des économies sur le prix des plantes, les produits phytosanitaires ou l'eau.



Les haies exotiques, notamment les thuyas sont non seulement sans intérêt pour la faune et la flore, mais sont aussi chères à la plantation et à l'entretien. De nombreuses haies de thuyas périssent sous l'attaque notamment de champignons et coléoptères.



Recommandations

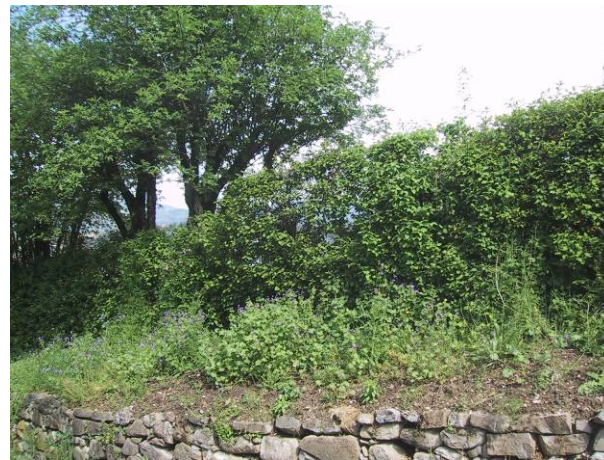
Choix des plantes : plantes indigènes certifiées (maintien de la diversité génétique propre à la région) - choisir en fonction de l'exposition et du sol - Les plantes le meilleur marché sont les plants forestiers (vendus en lots de dix ou en assortiment).

Plantation : les plantes indigènes ne requièrent aucune intervention particulière pour autant que le bon choix ait été fait préalablement.

Entretien : une taille d'été sera pratiquée en juin sur les haies taillées en forme, sinon une taille d'hiver permettra de respecter la croissance naturelle de chaque essence.

Entretien du sol : engrais et arrosage sont superflus - l'ourlet d'herbacées qui se forme spontanément ne devrait être fauché qu'une fois en été.

Association animaux-végétaux : attention à favoriser aussi les plantes nourricières des chenilles de papillons, par ex. l'ortie pour le Machaon.



Liste des plantes indigènes adaptées à la région. En *italique* figurent les plantes qui, en association, supportent une taille régulière et un maintien à 2 m. de hauteur. En souligné, les plantes conservant leur feuillage en hiver.

Noisetier (*Corylus avellana*)

Buis (*Buxus sempervirens*)

Cornouiller mâle (*Cornus mas*)

Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*)

Cytise commun (*Laburnum anagyroides*)

Prunellier (*Prunus spinosa*)

Viome lantane (*Viburnum lantana*)

Viome obier (*Viburnum opulus*)

Epine vinette (*Berberis vulgaris*)

Genêt à balais (*Cytisus scoparius*)

Chèvrefeuille à balais
(*Lonicera xylosteum*)

Fusain d'Europe (*Euonymus europea*)

Eglantier (*Rosa canina*)

Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)

Troène (*Ligustrum vulgare*)

Baguenaudier (*Colutea arborescens*)

Charme (*Carpinus betulus*)

Houx (*Ilex aquifolium*)

If (*Taxus baccata*)

Erable champêtre
(*Acer campestre*)

Sureau noir (*Sambucus nigra*)

Faux merisier (*Prunus mahaleb*)

Erable à feuilles d'obier
(*Acer opalus*)

En terrain humide :

Divers saules
(*Salix purpurea* - *S. triandra* -
S. myrsinifolia - *S. eleagnos*)

Argousier
(*Hippophaë rhamnoides*)

A éviter

BUDLEIA (ou « arbre à papillons ») : il s'agit d'une plante exotique très envahissante qui ne doit pas être plantée, mais arrachée (elle figure sur la liste noire des plantes envahissantes).

HERBICIDES : L'usage des herbicides sur les domaines privés et publics est interdit par l'Ordonnance fédérale sur la réduction des risques liés aux produits chimiques.

COTONEASTERS : les cotoneasters ne peuvent plus être plantés, car ils constituent un vecteur du feu bactérien, qui peut se propager aux arbres fruitiers.



2. Clôtures, palissades, murs, treillis, barrières, bordures de jardins et de trottoirs

Pour les animaux qui vivent au sol, le milieu urbanisé est constitué de petits espaces vitaux morcelés, séparés par de nombreux obstacles. Les bordures verticales en béton constituent des pièges souvent mortels pour certains insectes et amphibiens ou pour les orvets par exemple, qui, en recherchant un passage le long de celles-ci, se retrouvent exposés aux prédateurs ou risquent de tomber à travers les grilles d'évacuation des eaux claires si celles-ci sont directement attenantes à la bordure.

Les treillis métalliques serrés, les hautes palissades en bois ou les murs en béton ne s'intègrent en principe guère au site. Il convient de rechercher des solutions qui n'altèrent pas la qualité paysagère du site et d'un quartier (p.ex barrières en bois, végétal, murets en pierres sèches).

Recommandations

Pour toute clôture et bordure, il convient d'assurer une perméabilité suffisante pour la circulation de la petite faune. On peut notamment ménager des petites ouvertures tous les quelques mètres ainsi que dans les coins des trottoirs et des bordures.

Si l'on a besoin de poser un treillis métallique, laisser un petit espace d'environ 10 -15 cm de hauteur au niveau du sol (hérissons !) et/ou choisir un treillis à grandes mailles rectangulaires (type ursus).

Favoriser le développement de végétation grimpante indigène sur les murs en béton ou les grillages (lierre).

Les gabions et les murs en pierres sèches offrent de nombreuses anfractuosités favorables pour la petite faune.

Des tas de bois et/ ou des tas de pierres dans un coin de jardin constituent des habitats très favorables pour la faune.

Fiche de recommandation No 4 (à titre illustratif)

HAIES ET CLOTURES

En zone village, l'absence de clôture (ou des clôtures légères) permet de préserver la relation entre l'espace public et les jardins privés.